

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 07248 Numéro SIREN : 356 000 000 Nom ou dénomination : La Poste
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 80351

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 01-08-2019

N° DE DEPOT : 080351

N° GESTION : 1999B07248

N° SIREN : 356000000

DENOMINATION : La Poste

ADRESSE : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

MILLESIME : 2018

LA POSTE

**Comptes annuels
décembre 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 FEVRIER 2019**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

Compte de résultat	page 2
Bilan	page 3
Tableau de flux de trésorerie	page 5
Spécificités La Poste	page 6
Faits marquants	page 7
Evénements postérieurs à la clôture	page 8
Règles et méthodes comptables	page 9
Notes sur le Compte de Résultat	page 16
Note n° 1 : Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	
Note n° 2 : Autres charges externes	
Note n° 3 : Impôts, taxes et versements assimilés	
Note n° 4 : Charges de personnel	
Note n° 5 : Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	
Note n° 6 : Résultat financier	
Note n° 7 : Résultat exceptionnel	
Note n° 8 : Impôts sur les bénéfices	
Notes sur le bilan	page 26
Note n° 9 : Immobilisations incorporelles	
Note n° 10 : Immobilisations corporelles	
Note n° 11 : Immobilisations financières	
Note n° 12 : Stocks et en cours de production	
Note n° 13 : Créances et dettes	
Note n° 14 : Charges à payer et produits à recevoir	
Note n° 15 : Débiteurs et créditeurs divers	
Note n° 16 : Comptes de régularisation	
Note n° 17 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
Note n° 18 : Dépréciation d'actifs	
Note n° 19 : Fonds propres	
Note n° 20 : Provisions pour risques et charges	
Note n° 21 : Dettes financières	
Note n° 22 : Informations concernant les transactions avec les parties liées	
Engagements hors bilan	page 42
Note n° 23 : Instruments financiers dérivés	
Note n° 24 : Engagements envers le personnel	
Note n° 25 : Autres engagements hors bilan	
Notes sur les tableaux des flux de trésorerie	page 49
Note n° 26 : Dotations et reprises des amortissements et provisions	
Note n° 27 : Variation du Besoin en Fonds de Roulement	
Note n° 28 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	
Note n° 29 : Encaissements sur cessions d'immobilisations	
Note n° 30 : Emissions d'emprunts	
Note n° 31 : Remboursements d'emprunts	
Note n° 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	
Tableau des filiales et participations..	page 52
Note n° 33 : Tableau des filiales et participations	

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		10 505	10 711
Chiffre d'affaires Numérique		11	9
Chiffre d'affaires Réseau La Poste		926	1 006
Chiffre d'affaires Immobilier		19	20
Chiffre d'affaires	Note 1	11 462	11 746
Autres produits d'exploitation		2 392	2 418
Produits d'exploitation		13 853	14 164
Achats		(426)	(412)
Autres charges externes	Note 2	(4 488)	(4 258)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 3	(726)	(746)
Charges de personnel	Note 4	(8 704)	(8 731)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5	(172)	(67)
Charges d'exploitation		(14 515)	(14 216)
Résultat d'exploitation		(662)	(52)
Résultat financier	Note 6	490	463
Résultat courant		(172)	411
Résultat exceptionnel	Note 7	16	9
Résultat avant impôt		(155)	421
Impôt sur les bénéfices	Note 8	225	238
Résultat net		70	659

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2018			31/12/2017
		Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 395	(1 039)	356	327
Terrains et constructions		313	(167)	146	147
Autres immobilisations corporelles		3 597	(2 886)	711	722
Immobilisations corporelles	Note 10	3 910	(3 053)	857	869
Immobilisations financières	Note 11	11 976	(41)	11 934	11 729
ACTIF IMMOBILISE		17 281	(4 133)	13 148	12 925
Stocks et en cours	Note 12	96	(1)	95	89
Créances clients et comptes rattachés		1 715	(24)	1 691	1 583
Autres créances		747	-	747	700
Créances d'exploitation	Note 13	2 462	(24)	2 439	2 282
Débiteurs divers	Note 15	298	(19)	279	264
Comptes de régularisation	Note 16	96	-	96	100
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 17	2 491	-	2 491	2 162
ACTIF CIRCULANT		5 443	(44)	5 398	4 897
TOTAL GENERAL		22 724	(4 177)	18 547	17 822

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2018	31/12/2017
Capital social		3 800	3 800
Primes liées au capital		900	900
Réserves		568	535
Report à nouveau		986	531
Résultat de l'exercice		70	659
Capitaux propres	Note 19	6 323	6 425
Autres fonds propres	Note 19	750	
Provisions réglementées	Note 20	46	60
Provisions pour Risques et Charges	Note 20	1 755	1 882
Emprunts		5 593	5 596
Emprunts et dettes financières divers		316	349
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		87	151
Dettes financières	Note 21	5 996	6 096
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 274	1 208
Dettes fiscales et sociales		1 364	1 211
Autres dettes d'exploitation		591	483
Dettes d'exploitation	Notes 13	3 229	2 902
Créditeurs divers	Note 15	264	221
Comptes de régularisation	Note 16	184	236
Dettes		9 673	9 455
TOTAL GENERAL		18 547	17 822

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		70	659
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins values de Cessions		(2)	12
- Variations nettes des provisions	Note 26	(142)	(258)
- Variation CICE sur provision	Note 26	40	4
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 26	305	325
- Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		-	(8)
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		271	735
- Produits et charges financiers		(10)	39
- Impôts		(225)	(238)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		36	536
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Note 27	(20)	132
- Produits de CICE de la période		(292)	(356)
- Impôts payés		294	230
- Monétisation CICE		297	533
Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Exploitation		316	1 074
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels	Note 28	(333)	(353)
- Acquisition d'actifs financiers		(661)	(990)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels	Note 29	10	6
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	Note 29	444	840
- Sorties de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		-	(144)
Flux de Trésorerie utilisés pour les Activités d'Investissement		(540)	(641)
- Dividendes versés		(171)	(171)
- Emission de titres subordonnés hybrides perpétuels		744	-
- Intérêts financiers		21	(40)
- Emissions d'emprunts	Note 30	880	351
- Remboursements d'emprunts	Note 31	(883)	(802)
- Autres flux liés aux opérations de financement		(36)	(136)
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement		555	(798)
Variation de Trésorerie		331	(365)
- Liquidités et Equivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		2 093	2 458
- Liquidités et Equivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 32	2 424	2 093

SPECIFICITES LA POSTE

Le statut de La Poste

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

FAITS MARQUANTS

1. Accord de l'ARCEP sur l'augmentation des tarifs 2018

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1er janvier 2018 suite aux avis rendus par l'ARCEP le 17 octobre 2017 (n° 2017-1227) et le 12 décembre 2017 (n° 2017-1486). L'ensemble de ces évolutions respecte l'encadrement tarifaire fixé par la décision n° 2017-1101 du 19 septembre 2017 qui a modifié pour l'année 2018 la décision n° 2014-0841 de l'ARCEP du 22 juillet 2014, relative à l'encadrement tarifaire pluriannuel pour la période 2015-2018.

2. Emprunt obligataire

La Poste a procédé le 27 février 2018 au remboursement à l'échéance de la ligne d'emprunt obligataire de 500 millions d'euros émise le 27 février 2008 au taux de 4,5 %.

Par ailleurs, La Poste a émis le 30 novembre 2018 sa première obligation verte (« green bond »), pour un montant de 500 millions d'euros d'une durée de 10 ans au taux de 1,45 %.

3. Emission de titres de dette hybride perpétuelle

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour 750 millions d'euros. Les prime et frais d'émission sont étalés jusqu'à la première date de sortie possible, le 29 janvier 2026. S'agissant de titres de dette perpétuelle répondant à la définition de l'avis n°28 de l'OEC d'octobre 1994, La Poste a fait le choix de les classer pour leur nominal, conformément à l'option prévue, en « autres fonds propres » (cf. note 19).

4. Cession de créance de CICE

La Poste, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, a cédé en date 3 octobre 2018 sa créance de CICE 2017 de 298 millions d'euros à un établissement de crédit interne au Groupe, qui en est devenu propriétaire. La créance cédée ne peut plus être imputée sur l'impôt.

5. Intéressement

Un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2018 à 2020 a été signé le 29 juin 2018.

6. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Dans le prolongement des déclarations du Président de la République et dans le cadre de la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, Le Groupe La Poste a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle à ses collaborateurs.

Cette prime exceptionnelle est de 300 euros pour les postiers ayant une rémunération brute annuelle jusqu'à 1,5 fois le Smic et de 200 euros pour les postiers ayant une rémunération brute annuelle comprise entre 1,5 et 3 fois le Smic. Le versement sera effectué dès le début de l'année 2019 et une charge à payer de 44 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes de La Poste à ce titre.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de La Poste ne s'est produit postérieurement à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I- Référentiels comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et de tous les règlements ANC postérieurs venant le modifier.

II- Principes comptables

A. Recours à des estimations

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation « à l'avancement »). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle.

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- cessions d'immobilisations ;
- provisions constituées pour constater une dépréciation durable des actifs immobilisés ;
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...).

D. Impôts

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 8.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du Code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même Code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quinquies de l'annexe III au Code Général des Impôts modifié par le décret n° 2018-1261 du 26 décembre 2018 fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2018 à 85 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 95 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

E. Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail. Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 9.

F. Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des Immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier (6 composants) :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiserie et travaux extérieurs ;
- Gros équipements ;
- Petits équipements et agencements ;
- Terrain.

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD) ;
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) :

- Gros œuvre : de 20 à 80 ans
- Toiture : de 20 à 60 ans
- Menuiserie et travaux extérieurs : de 20 à 40 ans
- Gros équipements : de 15 à 20 ans
- Petits équipements et agencements : de 5 à 10 ans

Matériels :

- Machines de tri : de 5 à 15 ans
- Matériel d'environnement de tri : de 5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Des dépréciations sont comptabilisées sur les biens pour lesquels une décision de cession a été prise, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

H. Titres de participation

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales et des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Banque Postale et intégralement souscrits par La Poste.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

J. Stocks et en cours

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêté des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances d'exploitation

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non recouvrement.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêté comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement (dette obligataire et opérations de couverture associées).

O. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 24 de l'annexe. Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 24 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 24 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste, hors titres de dettes hybrides perpétuelles)

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 15).

R. Instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 23.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application, à compter de 2017, du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêt. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital

De par l'entrée en vigueur du décret 2010-191 du 27 février 2010, La Poste est devenue le 1er mars 2010 une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme, dont les fonds propres se montaient à 2 467 millions d'euros, répartis en :

- Apport Initial : 2 258 millions d'euros (dont 1 039 millions d'euros liés à l'apport des activités de la CNE en 2005)
- Complément d'apport : 209 millions d'euros

De par le changement de statut de La Poste en 2010, outre la création du capital social pour 1 milliard d'euros, un montant de 1 467 millions d'euros a été affecté en réserves diverses. Enfin, suite à la première Assemblée Générale de La Poste, qui s'est tenue le 12 mai 2010, un montant de 1,5 millions d'euros a été affecté en réserve légale.

L'augmentation de capital de La Poste SA adoptée par le Conseil d'Administration du 10 février 2011 et approuvée par l'Assemblée générale du 6 avril 2011 a donné ainsi lieu :

- à une augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par incorporation aux réserves,
- à un premier versement de 1,05 milliard d'euros en avril 2011, relatif à la libération du capital émis, dont 467 millions d'euros de la part de l'Etat et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts.
- et à un second versement de 1,05 milliard d'euros réalisé en 2012, à hauteur de 467 millions d'euros de la part de l'Etat et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts.

La Poste a reçu en 2013 le dernier versement de la part de l'Etat (267 millions d'euros) et de la CDC (333 millions d'euros) soit un total de 600 millions d'euros, portant ainsi son capital à 3 800 millions d'euros répartis en 950 000 000 actions, et le poste « prime d'émission » à 900 millions d'euros.

T. Engagements Hors Bilan

Le PCG définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêt comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

U. Tableau des flux de trésorerie

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM « monétaires »), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

V. Comptes Consolidés

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTE 1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

- 1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis
- 1.2 Chiffre d'affaires de la branche Numérique
- 1.3 Chiffre d'affaires de la branche Réseau La Poste
- 1.4 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière
- 1.5 Autres produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	10 505	10 711
Chiffre d'affaires Numérique	11	9
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	926	1 006
Chiffre d'affaires Immobilier	19	20
TOTAL	11 462	11 746

Au 31 décembre 2018, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 94,0 %
- Zone Union Européenne : 4,0 %
- Autres : 2,0 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2017.

1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis

Le chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis (national et International) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires Services-Courrier	8 661	8 948
Chiffre d'affaires Colis	1 844	1 763
TOTAL	10 505	10 711

- **La décomposition du chiffre d'affaires Services-Courrier** par activité s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Correspondance	5 693	5 907
Publicité (marketing direct et IP*)	1 054	1 118
Presse	375	393
International	726	670
Autres produits du courrier	813	860
TOTAL	8 661	8 948

*IP : imprimés publicitaires

Le chiffre d'affaires « Correspondance » se compose :

- du courrier de gestion (entreprises et autres personnes morales) pour 4 250 millions d'euros (contre 4 388 millions d'euros à fin décembre 2017) ;
- et du courrier égrené (particuliers) pour 1 443 millions d'euros (contre 1 519 millions d'euros à fin décembre 2017).

Le chiffre d'affaires du Courrier International se décompose de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Affranchissement Guichet	88	97
Frais terminaux	286	246
Autres produits du Courrier International	353	327
TOTAL	726	670

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

Les autres produits du Courrier comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

- **La décomposition du chiffre d'affaires du Colis** s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
B to C (Business to Consumer)	1 355	1 271
C to C (Consumer to Consumer)	419	425
Autres	69	67
TOTAL	1 844	1 763

1.2 Chiffre d'affaires de la branche Numérique

Le chiffre d'affaires de la branche Numérique est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires Numérique	11	9
TOTAL	11	9

1.3 Chiffre d'affaires de la branche Réseau La Poste

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	926	1 006
TOTAL	926	1 006

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers » ;
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 856 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 932 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.4 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière

Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires Immobilier	19	20
TOTAL	19	20

Le chiffre d'affaires immobilier se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

1.5 Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Contribution presse	112	121
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	1 986	2 023
Production immobilisée	107	80
Prestations réalisées avec les filiales	77	73
Autres produits d'exploitation	110	120
TOTAL	2 392	2 418

Dans la continuité des engagements pris par l'Etat depuis 2008, l'Etat compense à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse.

Cette compensation est fixée à 112 millions d'euros pour l'année 2018 (contre 121 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Coûts de personnel des « services financiers »	831	850
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 155	1 173
TOTAL	1 986	2 023

Les prestations réalisées avec les filiales sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prestations facturées aux filiales	32	26
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	3	4
Management fees facturés aux filiales de premier rang	41	43
dont La Banque Postale	23	23
TOTAL	77	73

NOTE 2 Autres charges externes

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Services extérieurs	2 038	1 857
Transport	734	714
Prestations du courrier international	194	200
Locations	961	965
Entretiens et réparations	290	270
Frais de télécommunications	93	80
Déplacements, missions	111	110
Charges d'opérations avec la clientèle	68	62
TOTAL	4 488	4 258

Le poste « services extérieurs » se compose notamment de prestations sous-traitées (869 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (300 millions d'euros).

Les « locations » incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 785 millions d'euros) et les locations de véhicules (151 millions d'euros).

Le poste « transport » comprend les charges de transport de correspondance national et international (697 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (31 millions d'euros).

NOTE 3 Impôts et taxes

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Taxes sur les salaires	468	478
Versement de transport	81	81
Impôts locaux	15	22
Versement libérateur taxe d'apprentissage	46	47
Cotisations F.N.A.L.	28	28
Participation à la formation professionnelle	37	35
Participation à l'effort de construction	28	28
Autres impôts et taxes	23	27
TOTAL	726	746

Le poste « impôts locaux » comprend essentiellement la Contribution Economique Territoriale (13 millions d'euros). Depuis 2011, en application des dispositions de la loi postale n° 2010-123 du 10 février 2010, La Poste bénéficie d'un abattement sur cette contribution dont le montant définitif pour 2018 a été publié par voie de décret le 26 décembre 2018.

NOTE 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Traitements, Primes et Indemnités	6 357	6 365
Cotisations de retraite fonctionnaires	732	852
Cotisations sociales	1 536	1 507
Prestations d'actions sociales	195	195
Autres charges de Personnel	134	164
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	(252)	(352)
TOTAL	8 704	8 731

L'évolution des charges de personnel (- 128 millions d'euros, hors CICE) provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (- 8 millions d'euros) ;
- la diminution constatée sur les cotisations de retraite fonctionnaires (- 120 millions d'euros) en raison de la baisse conjuguée de l'effectif fonctionnaire et du taux de cotisation libératoire (32,5 % en 2018 contre 34,8 % en 2017).

La loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 a mis en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1^{er} janvier 2013. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans les comptes de La Poste.

Ainsi, un crédit d'impôt a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de la période pour 252 millions d'euros.

La loi de finances rectificative pour 2018 instaure le passage à un taux de CICE de 6 % à compter du 1^{er} janvier 2018 (contre 7 % auparavant), avant suppression définitive du dispositif à compter du 1^{er} janvier 2019. Le CICE n'est plus intégré dans les provisions et les charges à payer à fin décembre 2018.

La répartition des effectifs s'établit de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2018	31/12/2017
TOTAL	186 184	191 897

NOTE 5 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	302	312
Dotations sur charges à répartir	1	1
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	(5)	(14)
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(127)	(232)
TOTAL	172	67

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 9 et 10 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 18.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges est présentée dans la note 20.

NOTE 6 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Résultat net de change	-	-
Résultat net des prêts, emprunts et autres titres immobilisés	5	21
Revenus des participations	479	439
Autres produits et charges financières	6	3
TOTAL	490	463

Le résultat financier au 31 décembre 2018 est principalement constitué :

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
La Banque Postale	344	312
GeoPost	130	126
Poste Immo	4	-
Autres	1	1
TOTAL	479	439

- du résultat net des emprunts, y compris instruments financiers associés (- 167 millions d'euros), des prêts filiales (+ 108 millions d'euros) et des titres immobilisés (+ 64 millions d'euros).
- des autres produits et charges financières qui sont constitués notamment de la rémunération des placements à terme (+ 6 millions d'euros).

NOTE 7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat des cessions d'immobilisations	2	(12)
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	15	22
Produits et charges exceptionnels divers	(1)	(1)
TOTAL	16	9

NOTE 8 Impôts sur les bénéfices

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Produits ou charges d'intégration fiscale	216	359
Produit ou charge net d'impôt	9	(120)
TOTAL	225	238

Au 31 décembre 2018, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste est déficitaire. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 129 filiales au 31 décembre 2018 (contre 119 au 31 décembre 2017). Au titre de l'exercice 2018, le taux d'IS français est de 28 % dans la limite de 500 000 euros de bénéfices imposables, et à 33,33 % au-delà. La contribution sociale est égale à 3,3 % de l'impôt sur les sociétés de référence diminué d'un abattement de 763 000 euros pour les filiales dont le bénéfice fiscal est supérieur à 2 290 000 euros.

Le produit d'intégration fiscale, soit 216 millions d'euros, correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale. Le montant des déficits transmis par les filiales à La Poste dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2018, à 168 millions d'euros. Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale de La Poste, les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

Le produit net d'impôt de 9 millions d'euros correspond principalement aux crédits d'impôt de La Poste (hors CICE) de l'exercice.

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Éléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires		
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	1 210	1 261
* Provisions non déductibles	99	121
* Swaps & assimilés	7	11
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	66	60
TOTAL	1 381	1 453
Éléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	145	167
- Divers	46	60
TOTAL	190	227

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 9 Immobilisations incorporelles

9.1 Valeurs brutes

9.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

9.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2018
Frais de recherche et développement	143	2	(5)	27	168
Concessions, brevets et droits similaires	57	-	(3)	-	54
Logiciels	924	11	(10)	90	1 015
Droits au bail	13	-	(2)	-	11
Fonds de commerce	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	131	132	(1)	(117)	146
TOTAL	1 270	144	(21)	-	1 395

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.

9.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2018
Frais de recherche et développement	93	18	(5)	-	107
Concessions, brevets et droits similaires	54	2	(3)	-	53
Logiciels	782	93	(10)	-	865
Droit au bail	12	-	(2)	-	11
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	941	113	(20)	-	1 036
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
TOTAL	943	113	(20)	-	1 039

Les frais de recherche et de développement passés en charges sur l'exercice 2018 s'élèvent à 42 millions d'euros.

NOTE 10 Immobilisations corporelles

10.1 Valeurs brutes

10.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

10.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2018
Terrains	83	-	-	-	83
Constructions	236	-	(12)	6	230
Terrains et Constructions	319	-	(12)	6	313
Installations techniques, matériel et outillage	1 386	39	(29)	23	1 418
Matériel de transport	97	4	(20)	-	80
Matériel informatique	439	35	(21)	1	453
Autres immobilisations corporelles	1 576	37	(44)	12	1 582
Immobilisations corporelles en cours	34	72	-	(43)	64
Autres immobilisations corporelles	3 532	187	(114)	(6)	3 597
TOTAL	3 851	187	(126)	-	3 910

10.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2018
Constructions	171	6	(10)	-	166
Installations techniques, matériel et outillage	1 198	63	(29)	-	1 231
Matériel de transport	78	7	(20)	-	64
Matériel informatique	377	33	(20)	-	390
Autres immobilisations corporelles	1 157	82	(38)	-	1 202
Autres immobilisations corporelles	2 981	191	(117)	-	3 053
Dépréciations des terrains et constructions	1	-	(1)	-	-
TOTAL	2 982	191	(118)	-	3 053

NOTE 11 Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Titres de participation	7 307	30	-	7 336
Dépréciations sur titres de participation	(25)	(3)	-	(28)
Titres de participation nets	7 282	26	-	7 308
Prêts intra-groupe	3 588	648	(467)	3 769
Autres prêts	64	2	(5)	61
Dépréciations sur prêts	(15)	-	1	(14)
Prêts nets	3 638	650	(472)	3 816
Autres immobilisations financières nettes	810	4	(4)	810
TOTAL	11 730	680	(476)	11 934

- Les principales variations enregistrées sur les titres de participations de La Poste proviennent de :
 - ✓ l'augmentation de capital de La Poste Telecom, souscrite par La Poste à hauteur de 20,4 millions d'euros, le 20 février 2018 ;
 - ✓ l'augmentation de capital de Recygo, souscrite par La Poste à hauteur de 5,8 millions d'euros en décembre 2018, en contrepartie d'un apport partiel d'actif de La Poste à Recygo. A l'issue de cette opération, La Poste a apporté à sa filiale La Poste Nouveaux Services la totalité des actions Recygo, en contrepartie d'une augmentation de capital de La Poste Nouveaux Services, souscrite intégralement par La Poste pour 5,8 millions d'euros ;
 - ✓ l'augmentation de capital de Toit et Joie, souscrite intégralement par La Poste pour 3 millions d'euros, le 6 avril 2018.
- La dépréciation des titres de participation concerne les filiales Mediapost Holding, Somepost et Sofrepost.

Le poste « prêts » se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les principales évolutions constatées sur les prêts intra-groupe à fin décembre 2018 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentation	Diminution
GeoPost	161	145
Véhicule SAS	133	115
Véhicule GIE	-	31
La Poste Silver	40	3
Armadillo	28	31
Asendia	30	-
Mediapost SAS	-	4
Docapost	92	73
Viapost	20	-
La Poste Global Mail	79	-
Neolog	-	1
Morin Logistic	-	1
Variation des ICNE ⁽¹⁾	65	64
TOTAL	648	467

⁽¹⁾ Intérêts courus non échus

- La dépréciation sur prêts concerne les prêts effectués aux organismes de construction de logements conventionnés (inclus dans le poste « autres prêts »).

Les autres immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Banque Postale et intégralement souscrits par La Poste en décembre 2013 pour 800 millions d'euros.

Ces titres peuvent être remboursés sous certaines conditions. De plus, la conversion en actions La Banque Postale est obligatoire en cas de non-respect de certains ratios réglementaires.

Les intérêts courus non échus comptabilisés sur les titres subordonnés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

La répartition des prêts et autres immobilisations financières par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	Échéance			31/12/2017
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Titres de participation	7 336	-	-	7 336	7 307
Prêts bruts	3 830	221	1 562	2 048	3 653
Autres immobilisations financières	810	3	6	800	810
TOTAL	11 977	224	1 568	10 185	11 770

NOTE 12 Stocks et encours de production

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	84	(1)	83	78
Stocks de produits finis et Intermédiaire	12	(1)	11	11
TOTAL	96	(2)	94	89

NOTE 13 Créances et dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

13.2 Dettes d'exploitation

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	Échéance			31/12/2017
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	937	937	-	-	959
Dépréciation des créances clients	(24)	(24)	-	-	(23)
Créances sur opérations du courrier international	778	778	-	-	648
Créances clients et comptes rattachés	1 691	1 691	-	-	1 584
Créances sociales et fiscales	683	354	329	-	632
Autres créances d'exploitation	64	64	-	-	67
Autres créances	747	418	329	-	699
TOTAL	2 439	2 110	329	-	2 282

Les créances sociales et fiscales correspondent principalement à la Subvention Presse et à la créance sur l'Etat relative au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 329 millions d'euros.

13.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	Échéance			31/12/2017
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	929	929	-	-	870
Dettes sur opérations du courrier international	345	345	-	-	338
Dettes fiscales et sociales	1 364	1 364	-	-	1 211
Autres dettes d'exploitation	591	591	-	-	483
TOTAL	3 229	3 229	-	-	2 902

Les créances et les dettes sur opérations du courrier international sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les postes pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.

NOTE 14 Produits à recevoir et charges à payer

14.1 Actif

14.2 Passif

14.1 Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2018		31/12/2017	
		Produits à recevoir	Solde bilan	Produits à recevoir	Solde bilan
Prêts Intra-groupe	11	65	3 769	64	3 588
Autres immobilisations financières	11	3	810	3	810
Créances clients et comptes rattachés	13	57	937	61	959
Autres créances courrier international	13	721	778	590	648
Créances sociales et fiscales	13	65	683	113	632
Autres créances d'exploitation	13	24	64	40	68
TOTAL		934		872	

14.2 Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2018		31/12/2017	
		Charges à payer	Solde bilan	Charges à payer	Solde bilan
Dettes financières	21	93	5 996	96	6 096
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	741	929	668	870
Autres dettes courrier international	13	318	345	311	338
Dettes fiscales et sociales	13	786	1 364	803	1 211
Autres dettes d'exploitation	13	206	591	172	483
TOTAL		2 144		2 050	

Les charges à payer des dettes sociales et fiscales comprennent majoritairement la charge à payer pour congés payés (228 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2018 contre 256 millions d'euros au 31 décembre 2017).

NOTE 15 Débiteurs et créditeurs divers

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	232	185	221	122
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	13	32	27	40
Autres débiteurs / créditeurs divers	53	47	39	59
TOTAL	298	264	287	221

La situation des comptes courants représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les créances et dettes vis-à-vis de La Banque Postale sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le solde des autres débiteurs se composent essentiellement :

- de débiteurs externes, à hauteur de 32 millions d'euros ;
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 13 millions d'euros ;
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 8 millions d'euros.

Le solde des autres créditeurs se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (32 millions d'euros en 2018 contre 34 millions d'euros en 2017) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (opérateurs de téléphonie, Chronopost, etc...) ;
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds XAnge Digital 3 pour 12 millions d'euros et XPansion 2 pour 1 million d'euros.

NOTE 16 Comptes de régularisation

16.1 Actif

16.2 Passif

16.1 Actif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ecart de conversion - actif ⁽¹⁾	38	59
Charges constatées d'avance	43	28
Autres opérations	15	13
TOTAL	96	100

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 17 millions d'euros (contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2017) ;
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 22 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2017), correspondant majoritairement aux loyers immobiliers facturés d'avance.

16.2 Passif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ecart de conversion - passif ⁽¹⁾	39	58
Produits constatés d'avance	144	178
TOTAL	183	236

Les produits constatés d'avance se composent :

- de produits constatés d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 8 millions d'euros (contre 12 millions au 31 décembre 2017) ;
- de produits constatés d'avance d'exploitation pour 136 millions d'euros (contre 166 millions d'euros au 31 décembre 2017).

⁽¹⁾ Les écarts de conversion concernent principalement les emprunts ; en effet, les emprunts en devises sont adossés à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

NOTE 17 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Valeurs mobilières de placement	577	619
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	-	-
Valeurs mobilières de placement	577	619
Disponibilités	1 910	1 539
Caisse	4	4
TOTAL	2 491	2 162

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2018, elles sont constituées uniquement de SICAV et FCP pour 577 millions d'euros.
- Le montant des plus-values latentes constatées au 31 décembre 2018 sur les lignes de VMP (OPCVM uniquement) s'élève à 0,7 million d'euros (contre 1 million d'euros au 31 décembre 2017).

Les disponibilités se composent de comptes bancaires, valeurs à encaisser et placements de trésorerie.

- Au 31 décembre 2018, l'encours des comptes/dépôts à terme est de 1 476 millions d'euros (contre 1 285 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017).
- Par ailleurs, les placements sur des comptes à vue rémunérés s'élèvent à 300 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 133 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017).

NOTE 18 Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2018 :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Dotations 2018	Reprises 2018		Reclassements	Montants au 31/12/2018
			utilisées	non utilisées		
Immobilisations incorporelles	2	-	-	-	-	2
Immobilisations corporelles	1	-	(1)	-	-	1
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3	-	(1)	-	-	3
Titres de participation	25	3	-	-	-	28
Prêts	15	-	(2)	-	-	13
Dépréciations des immobilisations financières	40	3	(2)	-	-	41
Stocks et encours	2	1	(2)	-	-	1
Créances clients et comptes rattachés	23	6	(2)	(4)	-	24
Débiteurs divers	23	2	(5)	(1)	-	19
Dépréciations des actifs circulants	49	9	(9)	(5)	-	44
TOTAL	92	12	(12)	(5)	-	88

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-	(1)
Titres de participation	-	3	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	(2)	-
Stocks et encours	1	-	-	(2)	-	-
Créances clients et comptes rattachés	6	-	-	(6)	-	-
Débiteurs divers	2	-	-	(6)	-	-
TOTAL	9	3	-	(14)	(2)	(1)
TOTAL GENERAL		12			(17)	

NOTE 19 Fonds propres

L'évolution des capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2016	3 800	900	521	435	281	5 937
Affectation du résultat			14	96	(110)	-
Distribution de dividendes					(171)	(171)
Résultat de la période					659	659
Situation au 31/12/2017	3 800	900	536	531	659	6 425
Affectation du résultat			33	455	(488)	-
Distribution de dividendes					(171)	(171)
Résultat de la période					70	70
Situation au 31/12/2018	3 800	900	568	986	70	6 323

Au 31 décembre 2018, le capital social de La Poste s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Il est détenu, à cette date, par l'Etat à hauteur de 73,7 % et par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 26,3 %.

En 2018, la société La Poste a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 euros par action, soit un montant global de 171 millions d'euros réparti comme suit :

- l'Etat : 126 millions d'euros ;
- la CDC : 45 millions d'euros.

Les autres fonds propres :

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour un montant de 750 millions d'euros.

NOTE 20 Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Dotations 2018	Reprises 2018		Montants au 31/12/2018
			utilisées	non utilisées	
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	976	367	(450)	-	894
IDR des contractuels	302	17	(4)	-	316
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	361	15	(31)	-	344
Risques juridiques	35	1	(3)	(6)	28
Remise en état	25	2	(1)	-	26
Litiges sociaux	58	13	(6)	(20)	45
Sinistres	18	11	(6)	(1)	21
Autres provisions pour risques et charges	107	41	(19)	(48)	81
TOTAL	1 882	467	(520)	(75)	1 755
Amortissement dérogatoires	60	5	(19)	-	46

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 24.

Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

La provision pour remise en état est destinée à couvrir les pertes sur restitution des véhicules faisant l'objet d'un contrat de location avec la société Véhiposte.

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc...) ainsi que le risque de redressements URSSAF.

L'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2018 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2018	Période N+1	Période N+2	Période N+3	Période N+4	Période N+5
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	894	358	256	154	82	44
IDR des contractuels	316	13	6	7	8	283
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	344	159	95	79	10	1
Risques juridiques	28	27	1	-	0	0
Remise en état	26	15	5	3	2	1
Litiges sociaux	45	30	8	3	2	2
Sinistres	21	2	10	4	3	2
Autres provisions pour risques et charges	81	48	16	7	5	5
TOTAL	1 755	653	396	256	111	339

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	367	-	-	(450)	-	-
IDR des contractuels	17	-	-	(4)	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	15	-	-	(31)	-	-
Risques juridiques	1	-	-	(9)	-	-
Remise en état	2	-	-	(1)	-	-
Litiges sociaux	13	-	-	(26)	-	-
Sinistres	11	-	-	(7)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	38	3	-	(63)	(4)	-
TOTAL	464	3	-	(591)	(4)	-
TOTAL GENERAL		467			(595)	
Amortissements dérogatoires	-	-	5	-	-	(19)

NOTE 21 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires hors ICNE	5 050	5 050
Autres emprunts hors ICNE	470	470
Intérêts courus non échus	73	76
Emprunts	5 593	5 596
Bons LA POSTE hors ICNE	54	56
Intérêts courus non échus	20	21
Bons LA POSTE	75	76
Dépôts et cautionnements reçus	91	122
Emprunts court terme	150	151
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	87	151
TOTAL	5 996	6 096

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

L'échéancier des dettes financières (hors comptes bancaires et valeurs à décaisser) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires hors ICNE	800	500	2 000	1 800	2 250	2 750	5 050	5 050
Autres emprunts hors ICNE	-	-	-	-	470	470	470	470
Bons La Poste hors ICNE	54	56	-	-	-	-	54	56
Dépôts et cautionnements reçus	68	99	22	23	-	-	91	122
Emprunts court terme hors ICNE	150	151	-	-	-	-	150	151
Intérêts courus non échus	93	96	-	-	-	-	93	96
TOTAL	1 166	902	2 022	1 823	2 720	3 220	5 908	5 945

La variation des emprunts, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2018
Emprunts	5 520	500	(500)	-	5 520

La ventilation des emprunts par nature de taux au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation Montants	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%		Montants	%
Emprunts à taux fixe	5 520	100%	-	5 520	100%
Emprunts à taux variable	-	0%	-	-	0%
TOTAL des emprunts	5 520	100%	-	5 520	100%

La répartition des emprunts par devise au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises Montants	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
	Montants	%		Montants	%
Euro	5 050	91%	470	5 520	100%
Dollar américain	470	9%	(470)	-	0%
TOTAL des emprunts	5 520	100%	-	5 520	100%

Prime d'émission sur emprunt obligataire

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 13 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2018, contre 8 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2017.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Epargne. L'encours décroît du fait des remboursements des bons La Poste dont l'intégralité est arrivée à échéance.

Dépôts et cautionnements reçus

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie de collatéralisation, reçus dans le cadre des opérations de couverture pour 68 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Emprunts court terme

En 2018, La Poste a procédé à l'émission de nouveaux billets de trésorerie. Au 31 décembre 2018, l'encours des billets de trésorerie s'élève à 150 millions d'euros.

NOTE 22 Informations concernant les transactions avec les parties liées

Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

• Relations avec l'Etat

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'État ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de La Poste du 6 avril 2011 d'augmenter le capital de La Poste de 2,7 milliards d'euros, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 26,32% du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 23 Instruments financiers dérivés

Couverture de la dette

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	1 689	71	1 965	96
Opérations en position ouverte Isolée	-	-	-	-
TOTAL	1 689	71	1 965	96

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Au 31 décembre 2018, ces opérations sont réalisées exclusivement avec La Banque Postale.

Autres opérations de couverture

- En 2018, La Poste a octroyé un nouveau prêt en rouble à Armadillo GMBH, suite à l'échéance du prêt initial accordé en 2017. Ce nouveau prêt est contre-valeur à l'origine pour 29,2 millions d'euros.

Le montant nominal du prêt fait l'objet d'une couverture par un contrat d'échange de conditions de devises.

- Par ailleurs, La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, notamment sur le dollar américain et la livre sterling.

Au 31 décembre 2018, les opérations à terme sur devises non encore dénouées se traduisent par un engagement réciproque de 34 millions d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des Institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

NOTE 24 Engagements envers le Personnel

- 24.1 Méthodes d'évaluation
- 24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel
- 24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste
- 24.4 Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaire
- 24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste
- 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel
- 24.7 Autres avantages long terme
- 24.8 Compte Personnel de Formation

L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroupé dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

	Bilan		Hors bilan	
	2018	2017	2018	2017
Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	X	X		

24.1 Méthodes d'évaluation

Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2018, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	0,7 %	1,7 %

Taux d'inflation

Le taux d'inflation utilisé pour l'évaluation des engagements envers le personnel au 31 décembre 2018 est de 2 % (taux identique au 31 décembre 2017).

Evolution des pensions et des rémunérations

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Description de l'obligation qui incombe à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle ;
- la délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'Etat, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du Code de la Sécurité Sociale ;
- le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution de l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste par décret 2015 -1742 du 23 décembre 2015.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

24.4 Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi sont :

- des prestations d'action sociale accordées aux retraités fonctionnaires ;
- une prime de fidélité accordée aux retraités qui domiciliaient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale.

Evaluation de l'engagement

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 241 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 255 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du Code de Commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste

Description des dispositifs existants

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 316 millions d'euros au 31 décembre 2018 (302 millions d'euros au 31 décembre 2017).

24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel

• Temps Partiel aménagé senior (TPAS) :

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté. Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 894 millions d'euros au 31 décembre 2018 (976 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des adhésions potentielles futures, qui sont estimées à 955 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les principales caractéristiques de ce dispositif, fixées en février 2016 pour l'année 2016 et prolongées jusqu'au 30 juin 2018 en décembre 2016, puis ouvert à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2020 pour les personnels des fonctions supports exerçant des fonctions non pénibles, sont les suivantes :

- L'entrée dans le dispositif peut s'effectuer à partir de 56 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires), ou 53 ans (fonctionnaires du service actif), pour les personnes exerçant une fonction comportant des facteurs de pénibilité, ou ayant exercé dans le passé une telle fonction pendant au moins 10 ans.
- Les personnes n'exerçant pas une fonction comportant des facteurs de pénibilité peuvent bénéficier de ce dispositif à compter de 57 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires), ou à compter de 54 ans (fonctionnaires du service actif).
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins dix ans d'ancienneté à La Poste.
- La durée de présence dans le dispositif est fixée de façon définitive dès l'origine. Cette durée est au minimum de un an, et l'âge maximum à la fin du dispositif correspond à l'âge légal d'ouverture des droits à pension.
- Pendant la durée du dispositif, le fonctionnaire ou salarié est en position administrative de temps partiel à 70%, avec une diminution proportionnelle de sa rémunération.
- L'activité pendant la durée du dispositif est aménagée et répartie entre une période d'activité opérationnelle, et une période d'activité « appui, soutien et conseil ».
- Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des personnels de La Poste remplissant les conditions ci-dessus.

Une modalité de TPAS dédié à l'Economie Sociale et Solidaire est reconduite pour les postières et postiers qui souhaitent mettre leur expérience au service d'une association.

Outre les conditions requises pour accéder au dispositif de temps partiel aménagé senior déjà mentionnées ci-dessus, l'accès à ce dispositif est conditionné aux démarches suivantes :

- obtenir l'accord préalable du chef de service,
- faire acte de candidature auprès d'un organisme d'accueil habilités par La Poste afin d'obtenir la validation de la candidature et la définition de la mission qui sera attribuée à l'agent au sein de cet organisme,
- établir une convention de mise à disposition entre La Poste et l'organisme d'accueil dans le cadre du mécénat de compétences.

24.7 Autres avantages long terme

Description des dispositifs existants

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- Compte Epargne Temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 344 millions d'euros au 31 décembre 2018 (361 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérés, décrits ci-dessus.

24.8 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit individuel à la formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015).

NOTE 25 Autres engagements hors bilan

- 25.1 Engagements hors bilan reçus
- 25.2 Engagements hors bilan donnés

25.1 Engagements hors bilan reçus

a). Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

Engagements reçus relatifs au capital de la société : néant

Engagements relatifs à des cessions de branche d'activité : néant

b). Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Lignes de crédit reçues et non utilisées, et autres ressources de liquidité potentielles.

- La Poste a mis en place le 16 mars 2018 une nouvelle ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de onze banques constituant un pool bancaire. La mise en place de ce nouveau crédit renouvelable fait suite à la résiliation du précédent crédit renouvelable mis en place en octobre 2011 auprès de neuf banques pour un montant de 650 millions. Cette nouvelle ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2018.
- L'autorisation de découvert obtenue par La Poste auprès de La Banque Postale a été prorogée le 7 mai 2018 pour une durée de un an, avec renouvellement par tacite reconduction. Le découvert autorisé est porté à 400 millions d'euros. Ce découvert a été utilisé à hauteur de 61 millions d'euros au 31 décembre 2018.
- La Poste a obtenu une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros avec La Banque Postale pour une durée de 5 ans. La mise en place de cette nouvelle ligne de crédit fait suite à la résiliation du crédit renouvelable de 200 millions d'euros mis en place en 2009 avec La Banque Postale et renouvelée en 2014. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2018.
- La ligne de crédit renouvelable de 75 millions d'euros, obtenue par La Poste auprès de BNP en octobre 2013, a été résiliée le 16 mars 2018.

Instruments financiers conclus.

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c). Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

Garanties reçues lors de l'activité courante :

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2018 à 58 millions d'euros.
- Le montant des promesses de ventes d'immeubles pour des opérations devant se dénouer sur l'exercice à venir s'élève à 2 millions d'euros.
- Le montant des engagements reçus par La Poste de ses filiales au titre des locations immobilières (Géopost, Poste Immo, La Banque Postale) s'élève à 139 millions d'euros au 31 décembre 2018.

25.2 Engagements hors bilan donnés

a). Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé

Le 26 juin 2018, La Poste et La Banque Postale ont signé une convention de garantie, par laquelle La Poste octroie à La Banque Postale une garantie au titre du respect de ses obligations en matière de ratio « grands risques ».

Cette garantie est plafonnée à 1 milliard d'euros, avec une date d'échéance fixée au 30 juin 2020. Au 31 décembre 2018, cette garantie n'est pas utilisée.

b). Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Instruments financiers conclus :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c). Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements de paiements des loyers futurs :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s'élèvent à 1 647 millions d'euros dont 1 274 millions d'euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 372 millions d'euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s'est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 434 millions d'euros.
- Les engagements divers de La Poste (prestations de transport aérien, photocopieurs, maintenance, entretien et nettoyage des bâtiments, prestations de sécurité, prestations informatiques, etc...) s'élèvent à 176 millions d'euros.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés : néant

Fonds de Logement Social :

La Poste et les organisations syndicales représentatives ont signé le 30 mai 2017 un accord sur la politique du logement social de La Poste pour la période 2017-2019 qui concerne l'achat de réservation de logements sociaux pour les postiers dans des programmes de construction de sociétés HLM et prolongeant l'accord signé le 7 avril 2014 pour les années 2014 à 2016. Le montant alloué à ce fonds s'élève à 20 millions d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2018, l'engagement restant à ce titre est de 6 millions d'euros.

Crédit-bail : néant

Engagements d'investissement :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d'immobilisations à fin 2018 est de 46 millions d'euros.

Engagements donnés au titre de dons et d'actions de mécénat :

- En juin 2016, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 5 millions d'euros, sur la période allant de 2017 à 2021. Au 31 décembre 2018, cet engagement s'élève à 2 millions d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat s'établissent à 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 Dotations et reprises des amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Dotations - Reprises du résultat d'exploitation	176	80
Variation CICE sur provision	40	4
Dotations - Reprises du résultat financier	1	9
Dotations - Reprises du résultat exceptionnel	(14)	(21)
TOTAL	203	72

NOTE 27 Variation du Besoin en Fonds de Roulement

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Variation des stocks et encours	(6)	(13)
Variation des créances d'exploitation	(130)	64
Variation des dettes d'exploitation	171	55
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	(55)	25
TOTAL	(20)	132

NOTE 28 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(146)	(153)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(184)	(204)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	(3)	4
TOTAL	(333)	(353)

NOTE 29 Encaissements sur cessions et sorties d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles et corporelles	10	6
Immobilisations financières	444	840
Titres	-	-
TOTAL	454	846

NOTE 30 Emissions d'Emprunts

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires	500	-
Bons La Poste	-	-
Billets de trésorerie	380	351
Autres Emprunts et dettes assimilés	-	-
TOTAL	880	351

NOTE 31 Remboursements d'Emprunts

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Emprunts obligataires	(500)	(600)
Bons La Poste	(1)	(2)
Billets de trésorerie	(381)	(200)
Autres Emprunts et dettes assimilés	-	-
TOTAL	(883)	(802)

NOTE 32 Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2 491	2 162
Comptes bancaires créditeurs	(88)	(152)
Comptes courants filiales	21	83
TOTAL	2 424	2 093

NOTE 33 Tableau des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2018	Résultat au 31/12/2018	Dividendes encaissés par La Poste
				Valeur brute	Valeur nette					
(en millions d'euros)										
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	702	1 145	100%	1 240	1 240	1 776	-	76	94	130
La Banque Postale 115, rue de Sévres 75275 Paris Cedex 06	4 046	1 811	100%	4 052	4 052	803	-	4 524	125	344
Poste Dinmo 111, bd Brune 75618 Paris Cedex 14	1 471	88	100%	1 493	1 493	961	-	120	69	4
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	24	96	100%	155	155	35	-	417	7	
Mediapost Holding Tour Cristal, 7-11 quai André Citroën 75015 Paris	64	(13)	100%	64	42	4	-	0	-10	
Docaport 10-12, avenue Charles de Gaulle 94220 Charenton-le-Pont	70	(27)	100%	136	136	203	-	7	-4	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations	2 916	53		195	191	791	-	856	91	2
Total				7 336	7 308	4 572	-	5 999	372	478

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-Sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires
LA POSTE
9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA POSTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participations représentent au 31 décembre 2018, 7 336 M€ en valeurs brutes et 7 308 M€ en valeurs nettes. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Comme indiqué dans la note II.H Titres de participation de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la date de clôture. La valeur d'inventaire est généralement déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres éventuellement consolidés, de la filiale ou de l'ensemble considéré ou aux méthodes de flux de trésorerie futurs actualisés.

Au 31 décembre 2018, les titres de participation constituent un montant significatif des actifs de La Poste SA et leurs valeurs d'inventaire reposent en partie sur des estimations et requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré que leur valorisation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables applicables, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation de la valeur d'inventaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons comparé la valeur d'inventaire des titres de participation avec le montant des quotes-parts détenues dans les capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons :

- comparé la valeur d'inventaire à celle issue des flux de trésorerie actualisés pour la filiale ou l'ensemble considéré ;
- apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations de la société en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ;
- analysé la cohérence des paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie.

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 3

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes II.H Titres de participation, 11 Immobilisations financières et 33 Tableau des Filiales et des Participations de l'annexe aux comptes annuels.

Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Risque identifié

La Poste dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Parmi ces régimes, figurent les dispositifs d'aménagement de fin de carrière.

Dans les comptes annuels, l'engagement comptabilisé correspond aux coûts relatifs aux personnes ayant adhéré aux dispositifs à la clôture. Il représente un montant de 894 M€ au 31 décembre 2018. Les adhésions futures ne sont pas constatées en provisions mais sont mentionnées en engagements hors-bilan dans l'annexe aux comptes annuels. Elles représentent 955 M€ au 31 décembre 2018.

L'évaluation de cet engagement et de la charge de l'exercice sont décrits dans les notes II.P.3 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière et 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel, de l'annexe aux comptes annuels et reposent sur différentes hypothèses, notamment les coûts associés à chaque dispositif, une estimation des adhésions constatées sur la fin de l'exercice et, s'agissant des engagements hors-bilan, la probabilité d'adhésion aux dispositifs, fonction de l'historique observé et des estimations de la Direction.

Une variation de certaines de ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur la détermination du passif comptabilisé et sur le résultat de la société.

Du fait des montants concernés et de l'importance des jugements associés, nous avons considéré l'évaluation de cet engagement comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à contrôler les données utilisées par la société pour déterminer l'engagement comptabilisé, ainsi que le montant mentionné au titre des engagements hors-bilan.

Nous avons :

- pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place portant sur l'évaluation de ces engagements ;
- testé l'efficacité des contrôles mis en place par la société pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation (identification des bénéficiaires, autorisation, détermination du coût de chaque dispositif...), que nous avons jugés clés pour notre audit.

Nous avons également apprécié les hypothèses retenues par la société pour évaluer la provision et l'engagement hors-bilan, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment :

- la pertinence de la méthodologie retenue au regard des normes comptables applicables ;
- la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions, en nous appuyant sur nos spécialistes internes ;
- la cohérence des données utilisées dans les calculs par comparaison aux données historiques observées sur les précédents dispositifs et aux estimations de la société pour les dispositifs en cours ;
- le caractère approprié des informations données dans les notes II.P.3 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière et 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel de l'annexe aux comptes annuels.

Chiffre d'affaires Courrier

Risque identifié

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 11 462 M€, dont 8 661 M€ pour l'activité Courrier. Le chiffre d'affaires est reconnu selon les modalités décrites dans la note II.B Chiffre d'affaires de l'annexe aux comptes annuels au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rattache. Les figurines (timbres-poste, prêts à poster) sont comptabilisées lors de la vente (hors situations exceptionnelles). Pour s'assurer de la correcte prise en compte des transactions sur la bonne période, la société estime le chiffre d'affaires à comptabiliser en fin d'année, sur la base d'hypothèses de délais d'acheminement du trafic courrier et de sensibilité des ventes de figurines (timbres-poste, prêts à poster) aux évolutions tarifaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires Courrier, s'agissant de l'affectation des transactions sur la bonne période, comme un point clé de l'audit compte tenu du montant significatif des estimations associées et de l'importance des jugements et des hypothèses formulées par la société.

Notre réponse

Nos travaux sur le chiffre d'affaires Courrier et l'affectation des transactions sur la bonne période sont les suivants :

- prise de connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la valorisation du chiffre d'affaires dans les outils de facturation et à son déversement dans le système d'information comptable ;
- test d'efficacité de certains contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit relatifs à la valorisation du chiffre d'affaires dans les outils de facturation et à son déversement dans le système d'information comptable.

Nous avons également mené des tests de détail sur certains postes significatifs en lien avec la correcte allocation des produits à l'exercice en cours.

Concernant le délai d'acheminement, nous avons ainsi apprécié la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître en fin d'année, notamment :

- la cohérence des données de trafic utilisées par comparaison avec celles de l'exercice précédent ;
- sur la base d'un échantillon, la cohérence des données de trafic et des dates de dépôts utilisées avec celles issues des systèmes d'information de facturation ;
- sur la base d'un échantillon, la cohérence des tarifs utilisés par type de produits.

Concernant les ventes de figurines, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître en fin d'année, notamment :

- la cohérence des données de ventes utilisées par comparaison avec celles des périodes comparables précédentes, corrigées de l'effet jours ouvrés, et de l'évolution attendue des volumes et, des évolutions tarifaires sur les différentes catégories de produits;
- la cohérence des ventes comptabilisées en fin d'année par rapport aux données de ventes mensuelles sur l'année.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LA POSTE par votre Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par arrêté interministériel du 29 juin 2009 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la dixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 7

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

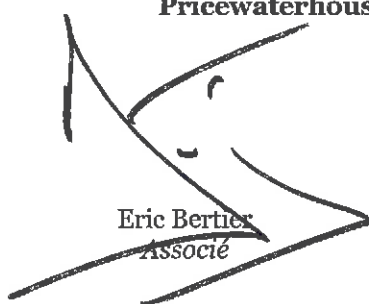
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

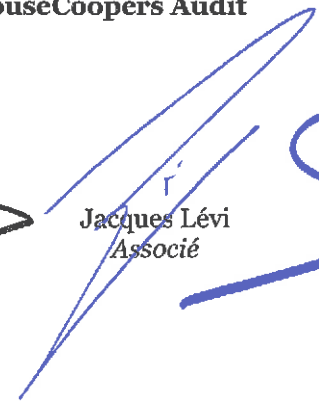
Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 8 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bertier
Associé

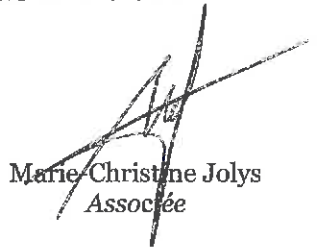


Jacques Lévi
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Amato
Associé



Marie-Christine Jolys
Associée

Certifié conforme
Président-Directeur général
La Poste



LA POSTE
Société anonyme au capital de 3.800.000.000 euros
Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia,
75015 Paris
356 000 000 RCS Paris
(« La Société »)

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 5 JUIN 2019

Délibérations adoptées

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin à 9 heures 11

Les actionnaires de la société La Poste, société anonyme au capital de 3.800.000.000 euros, dont le siège social est 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 356 000 000 RCS Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, salle du Président,

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe rédigé par le Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice s'élevant à 69 902 590 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DUDIT EXERCICE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe rédigé par le Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 798 070 898 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT, DETERMINATION ET MISE EN DISTRIBUTION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 69 902 590 euros, de la manière suivante :

(i) Détermination du bénéfice distribuable :

Réserves diverses	467 225 840 €
Report à nouveau	985 759 721 €
Résultat de l'exercice	69 902 590 €

Bénéfice distribuable	1 522 888 151 €
-----------------------	-----------------

(ii) <u>Dotation de la réserve légale :</u>	3 495 130 €
---	-------------

(iii) <u>Prélèvement de l'acompte sur dividende versé :</u>	Néant
---	-------

(iv) <u>Distribution du dividende :</u>	199 500 000 €
---	---------------



Montant prélevé sur le compte « résultat de l'exercice »

66 407 460 €

Montant prélevé sur le compte « report à nouveau »

133 092 540 €

Montant du dividende

199 500 000 €

(v) Prélèvement sur le compte Report à Nouveau :

133 092 540 €

Ce dernier s'élèvera donc, à l'issue de la dotation à la réserve légale et de la distribution de dividendes susvisées, à 852 667 181 €. Ce montant sera versé intégralement à l'Etat et à la Caisse des dépôts et consignations à proportion de leurs participations respectives au capital de la Société à la date du 25 juin 2019.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende	Dividende par action	Régime Fiscal
2015	950 000 000	171 000 000 €	0,18 €	N/A
2016	950 000 000	171 000 000 €	0,18 €	N/A
2017	950 000 000	171 000 000 €	0,18 €	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

HUITIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
